

# QUI SOMMES NOUS ?

## **Un Etablissement et Service d'Aide par le travail (E.S.A.T.)**

établissement de travail protégé qui accueille des personnes adultes handicapées reconnues aptes au travail par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Un ESAT a une **double mission** :

- ▶ **sociale** : Il doit favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes qu'il accueille.
- ▶ **économique** : Il doit leur fournir une activité rémunératrice et se rapproche à cet égard d'une entreprise.

L'ESAT "les Ateliers de l'Ermitage", premier établissement de l'IADES, a ouvert ses portes le 17 septembre 1990 . Il accueille aujourd'hui 70 travailleurs et travailleuses.



**A l'E.S.A.T. de Dourdan, la philosophie du projet est volontairement et clairement énoncée :**

- ▶ L'interlocuteur privilégié est la personne handicapée.
- ▶ Le travail est un support incontournable.

C'est par le travail, que la personne accueillie va pouvoir gagner sa vie, trouver un équilibre personnel tout en poursuivant son évolution.

L'ESAT « les Ateliers de l'Ermitage » se veut en lien avec les autres ESAT et les structures sociales environnantes. Ainsi, il développe toutes les actions qui permettent des échanges dans la vie professionnelle et sociale. Chaque fois que possible, des travailleurs sont intégrés en entreprise, seuls ou en équipe encadrée. Régulièrement l'ESAT participe bénévolement à des actions qui favorisent son ouverture sur l'extérieur.

Le projet d'accueil repose sur des convictions fortes que sont l'écoute, le dialogue, l'honnêteté, le civisme, la cohérence entre actes et paroles.

*« ici, moi je ne te dépasse pas, ici, toi tu ne me dépasses pas, ici, chacun se dépasse lui-même ! » 1*

## Un lieu de travail convivial et fonctionnel

Implantés sur le site I.A.D.E.S., les Ateliers de l'Ermitage » disposent de locaux spacieux et modulables pour répondre à la fois :

au projet d'accueil en constante évolution, où nul n'est propriétaire des lieux, des personnes et des biens. Il faut toujours pouvoir communiquer, s'épauler, partager le quotidien comme les grandes occasions.



► aux exigences des marchés : dotés de cloisons mobiles, les ateliers peuvent s'adapter en fonction de l'importance du travail à réaliser.

## Une équipe pluridisciplinaire motivée

Cette équipe est composée de moniteurs d'ateliers, d'un chargé d'insertion, d'une psychologue, d'une chef de service et d'une secrétaire (voir organigramme en annexe).

Le responsable de l'établissement veille à la mise en œuvre au quotidien du projet qu'il a défini en accord avec la direction de l'I.A.D.E.S. Il doit sans cesse assurer un fonctionnement harmonieux conjuguant les activités commerciales nécessaires et le projet social indispensable.

Tous les ans, il élabore un document appelé « carnet de bord » qui présente les perspectives de l'année et le thème fédérateur autour duquel vont s'organiser toutes les animations, manifestations, sorties. Ainsi chaque année, le projet social s'enrichit d'une expérience nouvelle : opération humanitaire, protection de l'environnement, parrainage moto, etc.

Chaque matin, l'équipe se réunit pour s'informer, se coordonner et adapter le fonctionnement de la journée aux réalités du terrain.

Chaque semaine, l'équipe fait le point sur le suivi des projets individualisés des personnes accueillies, les difficultés éventuellement rencontrées, les adaptations possibles dans le cadre de la prise en charge collective proposée.

# QUE PROPOSONS-NOUS ?

## Des activités de production diversifiées,

L'ESAT a des impératifs économiques semblables aux entreprises. Sa mission économique est donc d'une extrême importance car sa réussite participe à la valorisation des personnes accueillies.

La production réalisée par les travailleurs alimente directement et uniquement le budget commercial. Les résultats obtenus permettent d'assurer une partie de leur rémunération et de faire des investissements très utiles pour améliorer leurs conditions d'accueil et de travail.

Aux Ateliers de l'Ermitage, les activités de production se répartissent en 3 secteurs principaux:

### Sous Traitance

*Marchés saisonniers, occasionnels ou réguliers, les Ateliers de l'Ermitage apprécient leur diversité et les réalisent avec compétence et efficacité.*



### Restauration alimentaire

*Elle assure actuellement les repas de tout le site I.A.D.E.S soit 300 repas par jour. Elle fait également table d'hôtes et peut proposer différentes prestations aux particuliers qui en font la demande (buffet froid non livré).*

### Blanchisserie

*Au service de collectivités ou de particuliers, elle traite actuellement plus de 400 Kg par jour.*



## **Une volonté partagée d'entreprendre et de réussir,**

L'ESAT crée une dynamique basée sur le sens du travail.

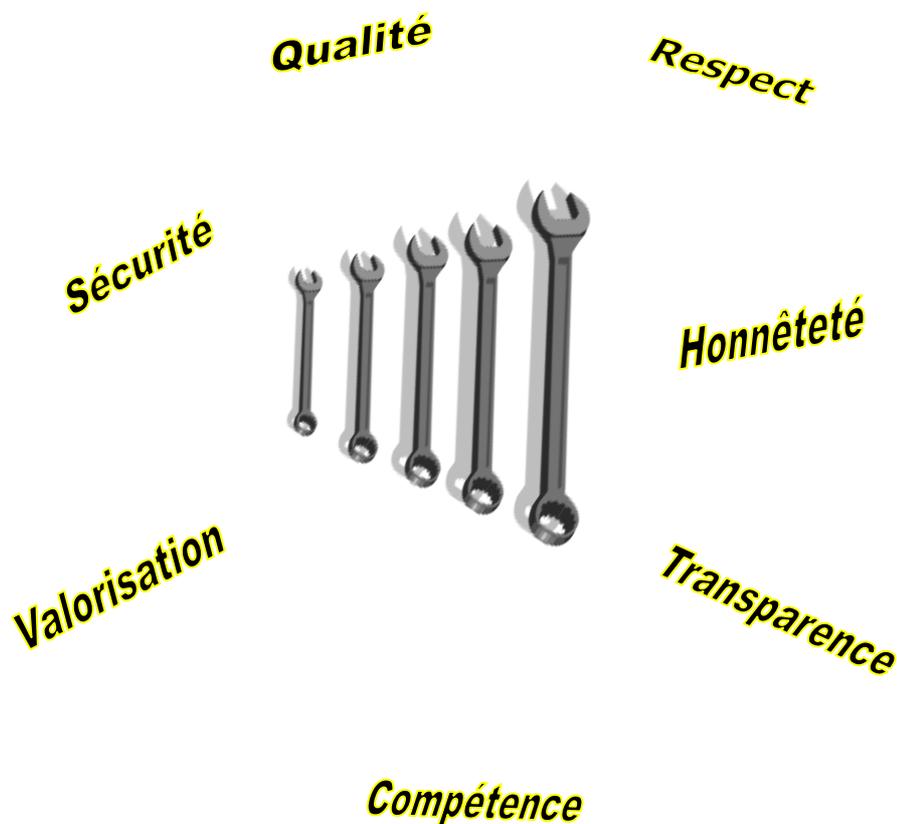
Pour assurer l'activité économique, travailleurs et salariés s'engagent ensemble à respecter les obligations auxquelles l'ESAT est soumis :

- respect du cahier des charges,
- qualité du travail,
- respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- respect des délais.

L'affectation des travailleurs dans les ateliers se fait en fonction de leurs motivations et de leurs capacités en tenant compte des nécessités du fonctionnement et de l'avis des professionnels. Avant les vacances d'été, chaque année la personne accueillie est invitée à remplir une fiche de vœux où elle peut exprimer ses souhaits pour l'année à venir : changer ou non d'atelier, développer de nouvelles compétences.

Le rapport entre le travail et la rémunération est valorisé. En fonction des résultats financiers, des augmentations de salaire sont effectuées sur la base des critères suivants:

- qualité du travail,
- productivité,
- disponibilité,
- régularité,



## Un soutien attentif au quotidien

Communiquer, partager, transmettre s'apprennent en permanence. C'est dans cet esprit que l'ESAT souhaite animer la vie sociale. Le soutien, activité caractéristique des ESAT a pris la forme, aux Ateliers de l'Ermitage, de travaux pratiques permanents. Les réunions, les activités d'expression, les projets extérieurs servent à développer la communication, l'expression des personnes.

### Les réunions,

Chaque moniteur aide un groupe composé en moyenne de 10 travailleurs à accomplir le travail demandé par le donneur d'ouvrage.

Toutes les semaines, il réunit son atelier pour que chaque travailleur puisse s'exprimer, donner son avis.

Une réunion générale, elle aussi hebdomadaire, regroupe tous les travailleurs et leurs encadrants. Tous les sujets peuvent y être abordés dans la mesure où ils ont un lien avec le fonctionnement quotidien et général de l'ESAT. C'est un lieu de circulation des informations, mais aussi d'apprentissage de l'expression, de l'écoute. C'est aussi un exercice de citoyenneté et de démocratie.

Le Comité des œuvres sociales des travailleurs composé du responsable de l'établissement ou de son représentant et de trois représentants des travailleurs élus pour 3 ans permet également aux personnes accueillies de participer concrètement à la gestion de leurs fonds sociaux.



◀ Baie de la Somme : Envol des cerfs-volants fabriqués spécialement !

Protection de l'environnement  
Nettoyage des plages en Normandie ▼



◀ Jumbo Run : Parrainage moto made in I.A.D.E.S !

## **La vie à l'I.A.D.E.S. ,**

Repas quotidien, fêtes de Noël, Portes Ouvertes, participation aux manifestations organisées par la ville de Dourdan, autant d'occasions de partager des moments riches d'échanges et d'émotions.

Les établissements de l'I.A.D.E.S. sont solidaires et attentifs les uns envers les autres, les personnes qu'ils accueillent aussi. Les lieux de rencontres et les occasions de rencontres sont nombreux et entretiennent ambiance amicale et collaboration efficace.



***Tous les jours au self ou à la cafétéria***



***Pour des pique-niques sur notre site***



***<A l'ESAT, les ateliers de sous traitance se transforment comme par magie en salle des fêtes chaque fois que nécessaire***

***L'ESAT et l'I.A.D.E.S. , une belle histoire qui se raconte et se poursuit... 6***

# SI VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER AUX ATELIERS DE L'ERMITAGE

## Votre demande,

Que ce soit suite à une première visite, un stage de découverte, un contact téléphonique, vous devrez confirmer par écrit votre désir de travailler aux Ateliers de l'Ermitage et joindre la copie de la décision d'orientation de la CDAPH qui autorise votre admission en ESAT.

Si nous avons une place à vous proposer, nous vous contacterons pour convenir d'un rendez-vous et faire plus ample connaissance.

Dans le cas contraire, nous vous écrirons pour vous indiquer si nous pouvons ou non mettre votre candidature sur liste d'attente.

Il faut savoir que l'ESAT de Dourdan implanté dans l'Essonne reçoit prioritairement les personnes domiciliées dans ce département.

I

**BIENVENUE**

**ETAT CIVIL DE L'INTERESSE (E) :**

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_\_

**SITUATION DE FAMILLE : (\*)**

Marié (e) - Célibataire - Divorcé (e) - Veuf (ve)

Avez-vous des enfants : OUI - NON

Si oui, prénoms et dates de naissance : \_\_\_\_\_

**SITUATION DES ASCENDANTS :**

**PERE :** Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - Portable : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Lieu de travail : \_\_\_\_\_ - Téléphone : \_\_\_\_\_

(\*) Bayer les mentions inutiles.

## Le dossier d'admission,

Il sera constitué lorsque votre admission vous aura été confirmée. La liste des pièces et renseignements qui le composent vous sera fournie en même temps que le contrat de soutien et d'aide par le travail et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

FICHE N°: 12.1 NOTIFICATION DE DECISIONS	COTOREP: ESSONNE 523 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA DÔTE IMMEUBLE DE BUREAUX EVRY2 91034 EVRY CEDEX Téléphone: 0160797072 Poste:
DOSSIER: Date de naissance: _____ N.insee: _____ Demande(s) concernée(s) 10/03/2000 ORIENTATION PROFESSIONNELLE 10/03/2000 RECONNAISS. TRAVAILLEUR HANDIC.	M
Faire suivie par : SECTION MIXTE Tel : _____	
Le 12/05/2000	
Mademoiselle,	
Nous vous informons que la COTOREP réunie le 28/04/2000, s'est prononcée: Conformément aux articles L 323.12 et R 323.32 du Code du Travail, elle vous a reconnu la qualité de travailleur handicapé, classé en catégorie C du 01/03/2000 au 01/03/2005 pour une durée de 5 ans.	
ORIENTATION PROFESSIONNELLE: CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL du 01/03/2000 au 01/03/2005 pour une durée de 5 ans.	
Motifs de cette décision: CORTE TENU DES ELEMENTS MEDICAUX FIGURANT DANS VOTRE DOSSIER ET NOTAMMENT DE LA REDUCTION DE VOS CAPACITES DE TRAVAIL.	
Elle a désigné les établissements suivants :	
CAT LES ATELIERS DE L'ERMITAGE CHEMIN DE L'ERMITAGE TEL : 01.64.59.32.07 91410 DOURDAN	
Pour de plus amples informations, le secrétariat de la COTOREP est à votre disposition.	
<b>IMPORTANT.</b> -Si vous contestez les décisions prises par la COTOREP, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint. N'oubliez pas de joindre à votre recours une photocopie de la présente notification.	

**Le contrat de soutien et d'aide par le travail** détaille les conditions de votre accueil aux Ateliers de l'Ermitage:

- organisation du travail sur les ateliers,
- horaires de travail (journée continue),
- coût du repas pris sur place,
- assurance Responsabilité Civile de l'établissement,
- modalités de mise en place des projets individualisés,

Etc..

**Le règlement de fonctionnement** indique les règles de la vie à l'ESAT que chacun doit respecter pour bien travailler en toute sécurité dans une ambiance calme et chaleureuse.

----- Les Ateliers de l'Ermitage -----

**RÈGLEMENT INTERIEUR  
A L'USAGE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL  
LES ATELIERS DE L'ERMITAGE

\*\*\*

**Préambule**

Un travailleur admis en C.A.T. intègre une institution médico-sociale dont les objectifs et missions sont définis par des textes de lois :

- loi du 30 juin 1975, d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- circulaires 60 AS de 78, relatives aux Centres d'Aide par le Travail,
- loi du 02/01/2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

A son admission, la personne est invitée à s'intégrer dans une collectivité. Cette intégration repose sur la confiance, le respect et la volonté commune de travailler ensemble.

Le travailleur s'insère dans une activité professionnelle, complétée par des actions de soutien. Cette double vocation, économique et sociale constitue le fondement même des C.A.T. et en fait toute leur particularité.

Pour un fonctionnement harmonieux, des règles de vie indispensables à la vie en société sont définies dans le règlement ci-après.

# COMBIEN CA COÛTE ?

## Les moyens financiers d'un ESAT,

### Le budget social,

Le fonctionnement social de l'ESAT « Les Ateliers de l'Ermitage » est financé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Essonne.

Chaque année, l'établissement propose à cette autorité de contrôle, un budget prévisionnel soumis préalablement à l'approbation du Conseil d'Administration de l'I.A.D.E.S.

Selon les procédures comptables réglementaires, ce budget prend en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement social de l'établissement.

### Le budget commercial,

Le budget commercial est financé par les travaux réalisés par les personnes accueillies. Ce budget sert :

- ▶ à assurer une partie de leur rémunération,
- ▶ à faire les investissements complémentaires nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie et de travail .

## Votre rémunération (ou garantie de ressources)

Elle est composée deux parties :

- ▶ La part versée par l'ESAT (minimum 5% du S.M.I.C.)
- ▶ L'aide au poste versée par l'Etat (maximum 50 % du S.M.I.C.)

Votre participation aux frais du repas du midi ainsi que la mutuelle<sup>(1)</sup> sont déduites de votre salaire.

Votre feuille de paye vous est remise mensuellement.

Votre rémunération est virée sur votre compte bancaire ou postal.

<sup>(1)</sup>Votre adhésion à une mutuelle de groupe à tarif préférentiel est automatique.

## Autres ressources éventuelles,

Selon votre situation, vous pouvez avoir droit à divers types de prestations sociales :

- Allocations compensatrices pour frais professionnels ou tierce personne,
- Prestation de compensation,
- Transports gratuits en Ile de France, etc

Le Centre Communal d'Aide Sociale de la mairie de votre commune peut vous aider à faire les démarches nécessaires auprès de la CDAPH et du Conseil Général du département où vous êtes domicilié.



**Dossier Technique**

COTOREP  
(tampon-Date de réception de la demande)

N° dossier  
N° agent instructeur

Ministère de l'emploi et de la solidarité  
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DEMANDE D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPÉE**  
à la Commission Technique  
d'Orientation et de Reclassement professionnel (COTOREP)  
Loi n° 75-534 du 30 juin 1975

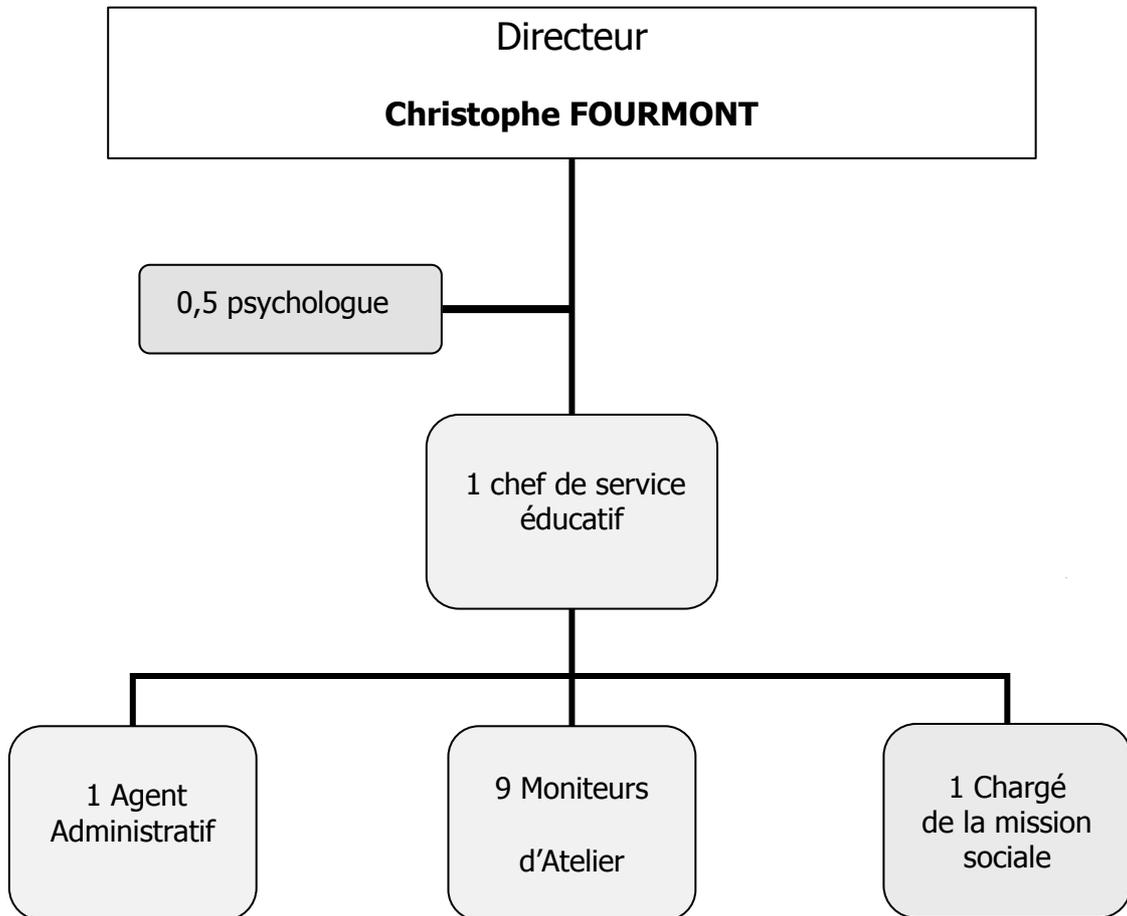
Madame, Monsieur,  
Vous souhaitez bénéficier d'un ou plusieurs avantages en faveur des personnes handicapées.  
Avant de remplir votre demande, lire attentivement les pages d'informations générales de ce document et les notes explicatives en bas de pages. Des fiches « Focales » d'information sont également à votre disposition à la COTOREP.  
Avant de retourner votre dossier à la COTOREP dont l'adresse figure ci-dessus, vérifiez que vous n'avez rien oublié.  
Dans tous les cas, votre dossier devra contenir les pièces suivantes :

- la présente demande datée et signée ;
- le certificat médical ci-joint à faire remplir par le médecin traitant ;
- une fiche d'auto-critique ;
- si vous n'êtes pas de nationalité française, joindre une photocopie recto-verso de votre titre de séjour.

Suivant votre demande, d'autres pièces sont à joindre : lire attentivement les notes en bas de pages.  
Conservez le présent feuillet de couverture et remoyez les deux autres feuillets intérieurs au secrétariat de la COTOREP de votre département.

Destinataires : organisme débiteur des prestations - demandeur - COTOREP. 012

# ORGANIGRAMME



# QU'EN DITES-VOUS ?

## Sur le contenu,

Avez-vous trouvé toutes les informations que vous souhaitez ?

**OUI**

**NON**

Si non, quels sont les renseignements manquants ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Sur la présentation,

Est-elle suffisamment claire ?

**OUI**

**NON**

Si non, vos suggestions ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Merci de votre collaboration**